

## TABLEAU 4.5. NOUVEAU-BRUNSWICK : PERSONNEL QUALIFIÉ DANS LES GARDERIES

Une personne responsable et au moins 50 % des éducatrices doivent posséder un certificat en éducation à la petite enfance d'une durée minimale d'un an, ou une formation équivalente.

[ecereport.ca](http://ecereport.ca)